



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81
☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2025-20

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : Un marché en procédure négociée, suite à appel d'offres classé sans suite pour infructuosité, est passé, conformément à l'article R2124-3 6° du Code de la Commande Publique, concernant :

Exploitation des installations techniques de chauffage et de traitement des eaux du centre aquatique des Corbolottes, contrat de type P2 + P3 avec intéressement

Marché n°24SJ07, attribué à la société ENGIE ENERGIE SERVICES, sise 746 boulevard Duhamel du Monceau 45160 Olivet, pour un montant de 1 054 554,30 € HT sur 5 ans (DPGF) et 70 000,00 € HT maximum sur 5 ans (partie BPU, entretien des jeux extérieurs)

Durée du marché : La durée d'exécution du marché est de 5 ans (ou 60 mois) à compter de la date de démarrage indiquée dans la notification du marché valant ordre de service, soit le 1^{er} avril 2025.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 24 mars 2025



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle